

Au Canada, les travailleurs ont 3 droits fondamentaux

Le droit de savoir

Vous avez le droit de savoir quels sont les dangers présents sur votre lieu de travail, et d'obtenir les renseignements, la formation et la supervision nécessaires pour vous protéger.

Le droit de participer

Vous avez le droit de participer au maintien d'un milieu de travail sain et sans danger, en outre en devenant ou en désignant un responsable santé et sécurité ou un membre du comité de santé et sécurité. Vous avez aussi le droit de signaler les conditions et les pratiques non sécuritaires.

Le droit de refuser

Vous pouvez refuser d'exécuter un travail que vous croyez dangereux pour vous ou vos collègues. Vous devez suivre la procédure appropriée pour exercer votre droit de refus.

*Informez-vous
de vos droits*

Workers in Canada have Three Basic Rights

Right to Know

You have a right to know what hazards are present in the workplace, and be given the information, training, and supervision you need to protect yourself.

Right to Participate

You have a right to participate in keeping your workplace healthy and safe, which may include selecting or being a health and safety representative or committee member. You also have a right to report unsafe conditions and practices.

Right to Refuse

You can refuse work that you believe to be dangerous to yourself or your co-workers. When you exercise your right to refuse work, you must follow the proper procedure.

*Know your
rights*

